

GRILLE DE SELECTION GAL CŒUR D'HERAULT - PROGRAMME 2014-2020

DATE :

INTITULE PROJET :

N° Principes	Principes	Critères	Éléments d'appréciation justifiant la note	note potentielle	note	coef	Note pondérée	Référentiels / définitions (* documents à consulter)	
	FICHES ACTIONS 1, 2 et 3 : (tout projet)							Pour obtenir une note favorable, un projet doit obtenir la note minimale (50%) sur les principes 0.a et 0.b, ainsi que la note minimale (60%) sur la grille correspondant à la fiche action sollicitée.	
	PRINCIPES					COEF			
0.a	Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie	Le projet ne répond à aucun des enjeux identifiés dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire de la candidature Leader		0		10	0	Les 21 enjeux du territoire sont listés dans la grille Atout/Faiblesses/Opportunités/Menaces (Synthèse diagnostic de territoire) de la Candidature Leader du Cœur d'Hérault* , page 19.	
		Le projet répond à 1 enjeu identifié dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire de la candidature Leader		5					
		Le projet répond à au moins 2 enjeux identifiés dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire de la candidature Leader		10					
		Bonus multi-axe:							
		Le projet concerne des enjeux identifiés dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire dans 2 axes de la candidature Leader		12					
		Le projet concerne des enjeux identifiés dans l'analyse AFOM du diagnostic de territoire dans 3 axes de la candidature Leader		15				Réfère aux trois axes de la stratégie du GAL: Innovation, Transition, Valorisation	
	TOTAL						0		

Note minimum (50%) : 50

	PRINCIPES					COEF		
0.b	Contribution du projet au développement économique et social du territoire, à la création ou à la consolidation des emplois et/ou d'activités	Le projet ne contribue pas au développement économique et social du territoire, à la création et/ou à la consolidation d'emplois et/ou d'activités		0		10	0	Le projet est jugé dans sa totalité ((par ex. une étude appartient à un projet plus large).
		Le projet contribue au développement économique et social du territoire, à la création et/ou à la consolidation d'emplois et/ou d'activités		5				
		Le projet a pour objet le développement économique et social du territoire, la création et/ou à la consolidation d'emplois et/ou d'activités		10				
	TOTAL						0	

Note minimum (50%) : 50

FICHE ACTION 1.1 INNOVATION - COLLECTIF

Renforcer l'ingénierie locale, la mise en réseau, et les outils d'accompagnement à l'innovation sociale et économique

PRINCIPES					COEF	
1.a	Contribution du projet à l'innovation territoriale; innovation identifiée (catégorisée et caractérisée) pour sa nature, son objet, ou son intensité selon la grille de Noov'LR*, <u>en coeur d'Hérault</u>	Le projet ne contribue pas à l'innovation territoriale		0	10	0
		Le projet contribue à l'innovation territoriale		10		
1.b	Contribution du projet à la mise en réseau des acteurs, à la structuration des acteurs, à la mutualisation de moyens entre acteurs	Le projet ne contribue pas à la mise en réseau/structuration d'acteurs ou à la mutualisation de moyens		0	3	0
		Le projet contribue à la mise en réseau/structuration des acteurs ou à la mutualisation de moyens		5		
		Le projet contribue à la mise en réseau/structuration des acteurs et à la mutualisation de moyens		10		
1.c	Projet ayant une dimension collective ou structurante, projet à partenaires multiples et de qualité	Le projet n'intègre pas de dimension collective ou structurante, et ne mobilise aucun partenaire		0	3	0
		Le projet intègre une dimension collective ou structurante, et mobilise un partenariat de qualité (les modalités de mise en œuvre du partenariat sont décrites dans une convention)		5		
		Le projet intègre une dimension collective ou structurante, et mobilise plusieurs partenariats de qualité (les modalités de mise en œuvre du partenariat sont décrites dans une convention)		10		
1.d	Contribution du projet à la création et/ou au renforcement de moyens pour la Recherche et Développement	Le projet n'apporte pas de contribution à la création et/ou au renforcement de moyens pour la R&D (ex : projet expérimental ou pilote)		0	1	0
		Le projet contribue à la création et/ou au renforcement de moyens pour la R&D (ex : projet expérimental ou pilote)		5		
		Le projet comporte un poste de dépense dédié à la R&D (ex : projet expérimental ou pilote)		10		
TOTAL					17	0

DEFINITION de l'innovation territoriale:
 "L'innovation territoriale peut se définir comme une réponse nouvelle (ou transférée dans un contexte nouveau) à une problématique et/ou à un besoin identifiés collectivement dans un territoire, en vue d'apporter une amélioration du bien-être et un développement local durable. Son caractère proprement « innovant » repose sur plusieurs éléments caractéristiques qui se combinent. Les deux premiers sont l'adaptation fine de la réponse à un contexte territorial donné et la mobilisation des ressources et atouts locaux. La construction d'un modèle économique durable lui est souvent intimement liée. La capacité à mobiliser les acteurs locaux et notamment les citoyens dans une logique de coconstruction et de coproduction fait également figure de composante clé: l'innovation pour et par le territoire.". Extrait du rapport de Akim oural, avril 2015, "l'innovation au pouvoir".
IDENTIFICATION de l'innovation selon Grille Noov'LR *

Note minimum (60%) :

17	0
102	

TOTAL des coefficients appliqués	37
TOTAL NOTE pondérée	0
NOTE FINALE sur 10	0,00

Conclusion du Comité de programmation:

